

*De l'usage de l'eau  
avant l'adduction d'eau potable  
dans nos villages*





*Abidos*



Le lit du gave s'étant déplacé et une nouvelle route ayant été créée, il est plus difficile de situer la troisième source sur ce plan ancien.



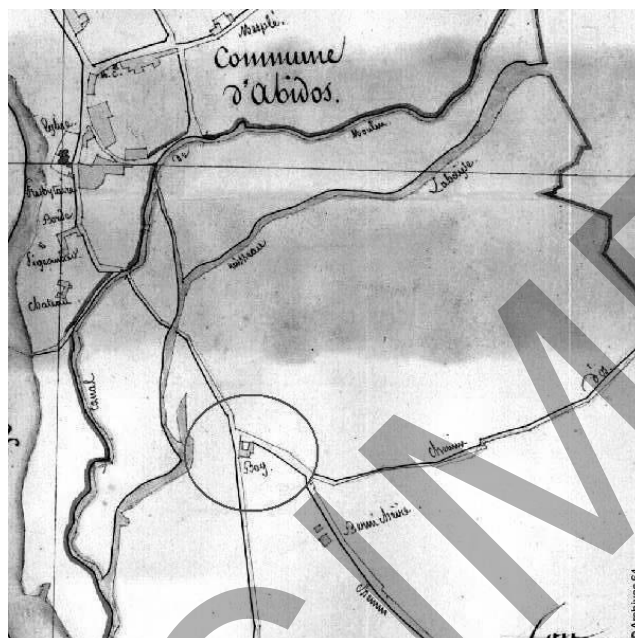
Le cadastre de 1812 a conservé trace de l'ancien château que le gave a emporté. On y remarque la trace arrondie de la motte sur laquelle il avait été bâti. C'est dans le canal du moulin qui sert de limite à cette section (A) que s'écoulaient les deux premières sources.

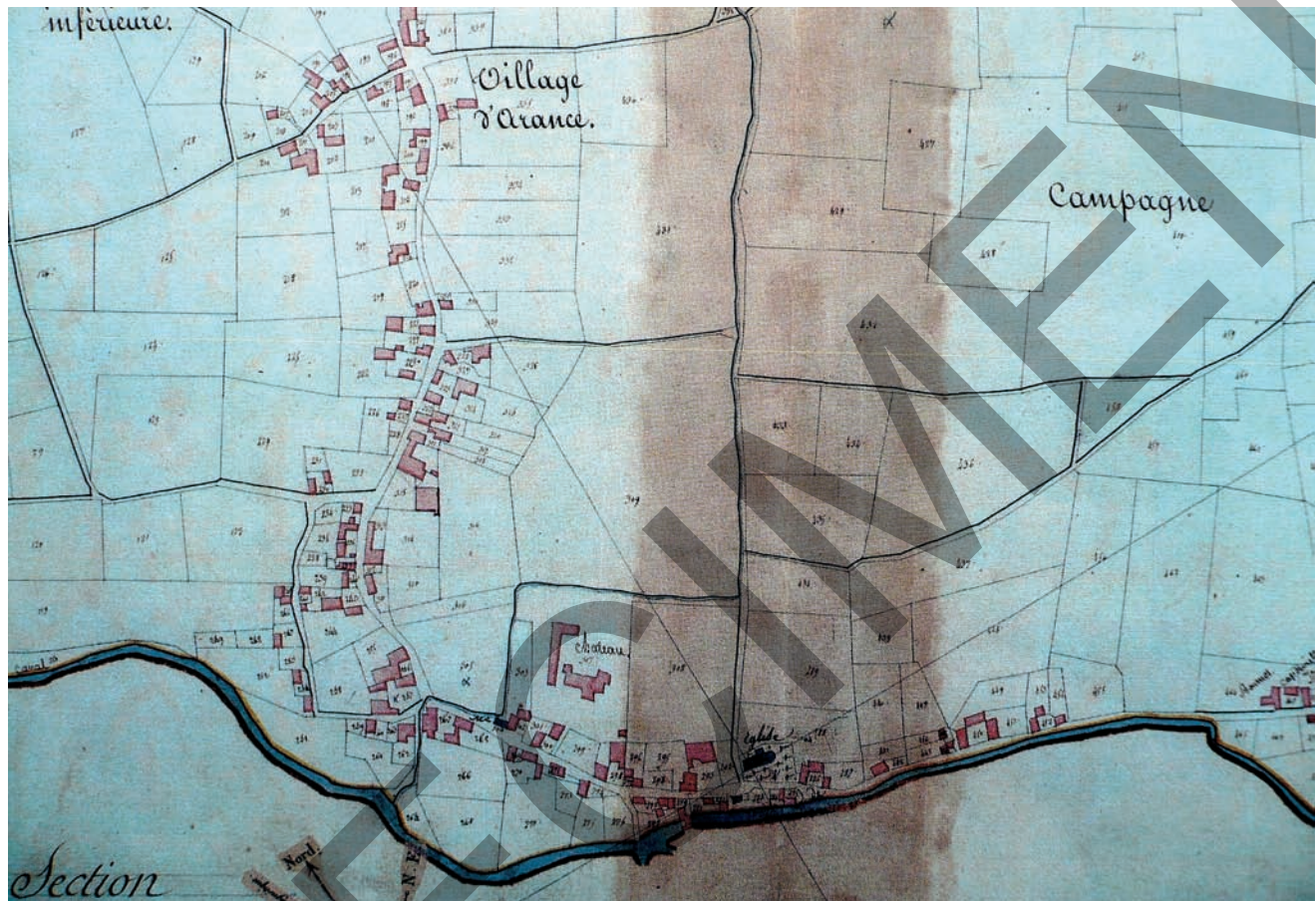
Le village d'Abidos s'est construit autour de 3 sources. Une au pied de l'ancien château, cette source a été canalisée vers le canal du moulin lors de la construction de la famille Doré.

La seconde sur le chemin du moulin se jette toujours dans le canal du moulin.

La dernière était entre les maisons Cassin et Bastia. On a construit sur son site un arrêt de bus.

C'est dans le canal du moulin qui sert de limite à cette section (A) que s'écoulaient les deux premières sources. Avant l'adduction de l'eau potable, de nombreuses maisons possédaient leur propre puits et les habitants n'étaient plus obligés d'aller chercher l'eau aux fontaines ou à la Baïse. Certains puits étaient partagés par tout un quartier. Comme par exemple au quartier de « la Baïse ». Un puits commun a été construit, devant les maisons Lasserre et Boy Sempé. Ce dernier a été détruit lors de l'aménagement du virage de cette route. Un autre a été construit plus tard par deux particuliers les familles Pucheu et Labat. Il a également été détruit.





Le village d'Arance comptait plusieurs fontaines-lavoirs aujourd'hui abandonnées.

### **La fontaine de Balen « la hount de Balen »**

Elle se trouvait au sud-est du village, non loin de l'église, derrière la Maison Cillaire aujourd'hui propriété de la famille Saint Martin.

Cette maison est à l'angle de la rue principale « Carrère » et d'un petit chemin qui descend vers le gave par la côte de Balen. L'eau faisait surface au bas de la Maison Cillaire et remplissait un bassin. Elle passait ensuite dans un lavoir couvert, très beau à l'époque, avec son toit à quatre pentes et sa table à laver en maçonnerie. Il avait sept à huit places.

Ce lavoir était surtout fréquenté par la partie sud du village, jusqu'à la maison du Forgeron Paul Rey, « au catiou ». Les familles apportaient leur linge avec des brouettes ou des charrettes à vaches.

Après son effondrement le toit avait été remplacé par une dalle en béton.

Maurice Claverie se souvient très bien du temps où jeune adolescent, avec une paire de vaches âgées et bien dociles, il amenait sur la charrette la lessive de la Maison Lahourmat que sa mère allait laver à Balen.

Il ne reste plus rien aujourd'hui du lavoir.

### **La fontaine « de Cantou »**

A quelques maisons plus à l'ouest, aujourd'hui en bordure du gave, une source canalisée par deux, trois arrêts en planches, alimentait un deuxième lavoir construit entièrement en bois. L'eau s'écoulait ensuite vers le canal puis dans le gave. De mémoire des gens du village, c'était un très joli endroit, très agréable. Les diverses crues du gave l'ont peu à peu détruit.

## « Le clot de l'aumette »

Il est toujours possible d'apercevoir le ruisseau de l'Aumette juste sous le petit pont de l'actuelle route de Lacq à Arance. Un peu plus en amont se trouvait un trou d'eau alimenté par le ruisseau. Jadis, un petit pont de bois l'enjambait. On ne pouvait y passer qu'à une seule personne à pied ou à vélo. Les vaches le traversaient directement dans les joncs. Quelques personnes y amenaient leur linge avec leur planche à laver, « lou labadé ». Il n'y avait pas grand monde, la plupart des gens allant aux lavoirs de « Balen » ou de « Cantou » dans le village.

Au pied de la côte d'Arthez, au bord du « Lhenx », se trouvait un autre lavoir en bois, utilisé par les familles avoisinantes.

## Les puits

L'eau à Arance n'est qu'à trois à cinq mètres de profondeur...

Chaque maison avait son puits. L'eau était de très bonne qualité.

Très vite sitôt après la guerre de 39-45, la plupart des puits ont été équipés d'une moto-pompe et l'eau courante installée dans les maisons.

Arance ferait partie des premiers villages ayant reçu l'électricité, avant la guerre de 14-18.

Afin d'alimenter une manufacture de tissage, le moulin à eau s'est vu dans un premier temps muni d'une turbine. Plus tard, une petite usine d'électricité l'a remplacé sur le canal. La manufacture de tissage se trouvait à côté du canal, près de la fontaine de Balen. Son activité s'est arrêtée peu après une grande crue, autour de 1928.

## Aujourd'hui...

L'installation des usines a bouleversé cette organisation, l'eau sortait des puits avec des auréoles d'huile et devenait impropre à la consommation. Quelques puits ont échappé à cette pollution.

Un nouveau système d'approvisionnement et de distribution de l'eau a été rapidement installé sur la commune, dès les années 60.

*Tous nos remerciements à Maurice Clavier, Céleste et Vincent Cambet pour toutes les informations transmises sur leur village.*



Le ruisseau de l'Aumette.

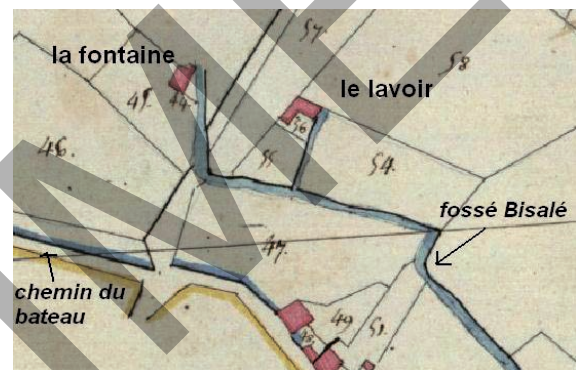


Le puits du Château.



L'installation du village de Bésingrand s'est faite autour de son église paroissiale, en bordure du gave. Si ce dernier assurait de l'eau aux habitants il les a menacés bien souvent. Il a même, au 18<sup>ème</sup> siècle, emporté son église primitive et quelques maisons. Depuis, et jusqu'au 20<sup>ème</sup> siècle où des travaux ont abaissé son lit, il a récidivé ses débordements et ses destructions.

Peu de sources jaillissent dans l'étendue du territoire de Bésingrand. Par contre, des canaux et des fossés y ont été creusés. Les canaux pour le fonctionnement des trois moulins qui s'étaient installés sur ce territoire et des fossés conduisant les eaux pluviales vers le gave.



Sur le plan cadastral ancien, dans la section B, le fossé Bisalé y figure et les deux bâtiments de la fontaine et du lavoir. Le moulin qui figure au nord a vraisemblablement été bâti en l'an XI et c'est sur son canal qu'un pont a dû être établi. Il est vraisemblable que ce moulin a été emporté par la même crue qui a détruit fontaine et lavoir.

Le plus important de ces fossés, « le Barat Bisalé » amène jusqu'au cœur du village, les eaux pluviales depuis le bourg d'Abos. Ces eaux aboutissaient au lavoir communal. Toujours entretenu et régulièrement curé, le Barat Bisalé aboutit aujourd'hui à une mare.

Le lavoir recevait également l'eau s'écoulant de la fontaine. Fontaine vraisemblablement alimentée par une source.

Fontaine et lavoir auraient disparu dans la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, lors d'une crue mémorable (1874) qui a emporté les huit maisons les plus proches.

Il est probable qu'à cette époque, des puits avaient déjà été creusés, chez les particuliers. La nappe phréatique n'est pas très loin, moins de 5 mètres. Il ne semble pas qu'il y ait eu de puits communal, mais un puits à l'école.

Pour les besoins ménagers et pour l'abreuvement des bestiaux, les habitants ont, jusqu'à l'implantation du réseau d'eau potable, utilisé le gave ou l'un de ses nombreux bras.



Mais les principales préoccupations du conseil municipal et des habitants de Bésingrand en matière d'eau, sont d'une part la protection contre les crues du gave qui entraînent de graves dommages et l'arrosage des champs. De nombreuses délibérations en témoignent. Creuser des canaux et construire des barrages semble avoir été leur quotidien.

## Au sujet des débordements du gave

■ Le **10 mai 1845**, le conseil municipal demande le rétablissement du bac entre Artix et Pardies que la crue du mois de septembre précédent a emporté : « *Que propriétaires de Bésingrand possédant du « soutrage »\* en delà du gave sont obligés de passer par le pont d'Abos pour aller le récolter, ce qui leur prend la journée, au lieu de 5 à 6 heures avec le bac... D'autre part, des habitants de la rive droite tentent de passer à gué pour se rendre au marché de Monein... il y a à craindre des accidents ...* ».

\* litière pour les bêtes

■ Demande d'autorisation de construire des barrages ou « munissement » contre les crues du gave.

**1854** : «... le gave a établi son lit dans plusieurs propriétés prairies et labourables, en menace beaucoup d'autres ; que le besoin le plus urgent est d'établir une digue pour fermer le bras du gave qui se porte uniquement sur les propriétés envahies ... » demande d'autorisation de couper dans la saligue communale, 20 chars de bois blanc pour l'établissement d'une digue pour fermer le bras du gave qui emporte les propriétés.

■ En **1856** doléances du conseil relatif au fait que les autorités ayant ordonné la destruction du barrage établi sur le bras du gave, la saligue a été envahie par les eaux. Il déplore que les habitants de Bésingrand n'ont pu tirer la récolte de bois de 1854 et que « s'étant livrés à la traite dudit bois pendant le mois de septembre dernier, traversant le gave et les champs de la plaine de Pardies n'ayant aucun gué ni chemin dans notre territoire qu'ils puissent leur servir, aussi le quart des habitants ont eu de maladie dont la plupart ne sont pas encore rétablis et la 20<sup>ème</sup> partie est morte du choléra depuis le 10 octobre dernier jusqu'au 11 novembre suivant... » Le problème est que les villages riverains du gave en construisant des barrages pour se protéger du gave, repoussent ses eaux sur l'autre rive, d'où les plaintes aux autorités qui tranchent sur l'opportunité de construire ou de détruire d'un côté ou de l'autre.

■ En **1958** il est de nouveau question de « munissement contre le gave, 12 charrettes de bois d'aulnes sont nécessaires... « et il serait opportun de construire une terrasse afin de faire rentrer cette eau dans le lit du gave... malheureusement la commune de Labastide se propose de faire des travaux sur la rive droite qui auront pour conséquence de rejeter le volume du torrent sur la rive gauche ! »

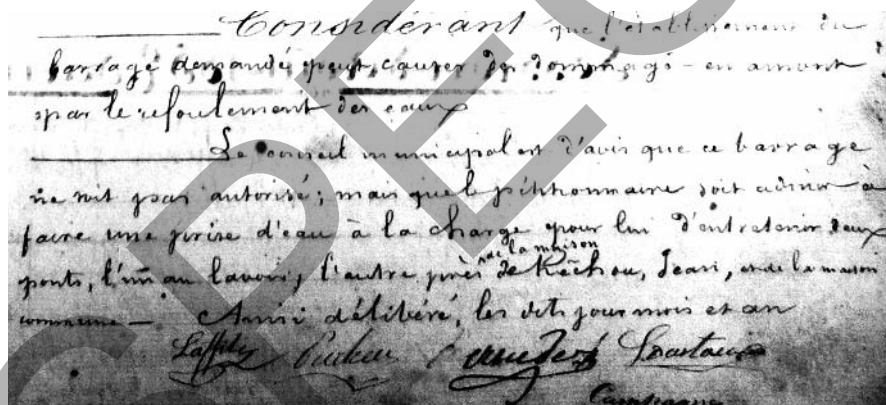
■ **1866** : le barrage est de nouveau détérioré... et ainsi de suite ...

## Au sujet de l'arrosage

Plusieurs délibérations, décrivent un « usage ancien » qui est le droit de prendre l'eau des canaux pour l'arrosage des champs en cas de sécheresse. Cette « prise » d'eau se faisait à l'aide d'un barrage provisoire qui détournait l'eau d'un canal, de manière à inonder les champs

Les barrages pouvaient aussi se faire sur le Barat Bisalé, comme pour ce contrat passé en 1858 :

M. Baile, habitant à Pardies et propriétaire à Bésingrand, ayant demandé de remplacer sur le fossé Bisalé, un barrage en bois tombant en vétusté, par un barrage en maçonnerie, afin de dériver pour l'arrosage de sa prairie, les eaux pluviales qui arrivent de la campagne d'Abos-Bésingrand et dégorgeant dans ce fossé et après enquête demandée par le préfet sans opposition écrite, le conseil municipal délibère :



« considérant que l'établissement du barrage demandé peut causer des dommages en amont par le refoulement des eaux, le conseil municipal est d'avis que ce barrage ne soit pas autorisé ; mais que le pétitionnaire soit admis à faire une prise d'eau à la charge pour lui d'entretenir deux ponts, l'un au lavoir, l'autre près de la maison Réchou Jean, et de la maison commune ».

■ En **1869**, le conseil autorise M. Campagne à établir un fossé de 0.60 M de gueule, le long du chemin vicinal ordinaire N° 1 de la commune, fossé destiné à conduire les eaux nécessaires pour l'arrosage de ses champs attenants... Le même Campagne Bernard, avait obtenu l'autorisation d'établir un barrage sur le canal du moulin de M Fourcade.

## Entretien des installations

Dans les délibérations des années 1820, un poste budgétaire était réservé à l'entretien de la fontaine et du lavoir et un autre à l'entretien des ponts. Ponts qui se trouvaient sur le fossé et sur les canaux.

Dans les délibérations des années suivantes on peut suivre

■ Les travaux réguliers de curage du Barat Bisalé : en 1857 ; 1858 où il a été élargi ; 1876... Il est encore entretenu aujourd'hui.

■ L'état du lavoir et sa restriction d'utilisation :

- en **1862** : M. le maire propose d'imposer une taxe de 10 sous par laveuse pour toutes les lessives des communes circonvoisines qui viendront « se laver à Bésingrand » (sic).

Le conseil municipal prend cette délibération : « en ce qui concerne la taxe relative au lavoir, considérant que le lavoir a besoin de réparations () que ce besoin se fait sentir d'autant plus souvent que l'usure est plus grande et que celle-ci est proportionnelle au nombre de lessives qui se lavent dans cet établissement ; le conseil municipal adopte les propositions de son président en réservant les places pour les laveuses locales, quand même les étrangères en auraient pris possession ».

Signé : Moncet, Loustau, Laffite, Casenave et Campagne, maire.

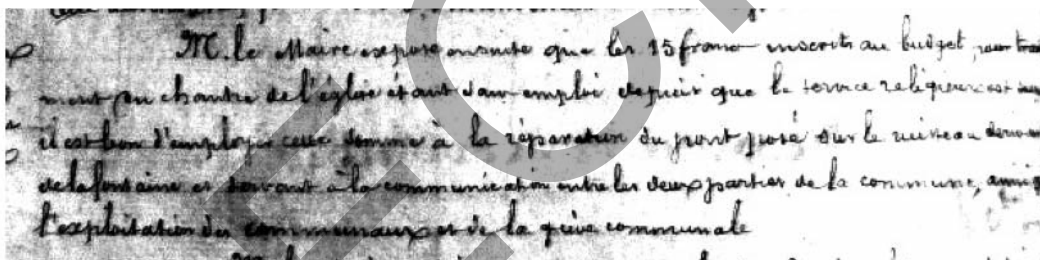
■ Le **28 mai 1871**, M. le maire expose et fait comprendre au conseil l'état de vétusté dans lequel se trouve le lavoir public, et la nécessité impérieuse de le réparer sans le moindre retard. Il fait remarquer que le crédit de 20 frs porté au budget dans ce but n'est pas suffisant pour couvrir la totalité de la dépense à faire. Il propose donc de prendre le bois nécessaire dans le quartier Saliga, soit 12 à 15 aulnes pouvant former ensemble un mètre cube, quantité qui lui paraît indispensable pour les travaux de réparation dont il s'agit...

Malheureusement, il semble que, réparé ou non, le lavoir fut emporté quelques années plus tard.

Selon les témoignages, les lessives se sont faites par la suite au gave ou dans la mare qui s'est formée au bout du fossé Bisalé.

■ Les ponts : on sait qu'il y avait un pont au lavoir et un autre près de la maison Réchou. Ces deux ponts qui semblent établis sur le Barat Bisalé ont été entretenus en 1858 par le sieur Baile selon le contrat cité plus haut.

■ En **mai 1866**, « M. le maire expose que les 15 frs inscrits au budget pour le traitement du chanfre de l'église étant sans emploi depuis que le service religieux est arrêté, il est bon d'employer cette somme à la réparation du pont posé sur le ruisseau dérivant de la fontaine et servant à la communication entre les deux parties de la commune ainsi que l'exploitation des communaux et de la grève communale... »



En **novembre** de la même année des réparations sont à apporter à un pont situé sur le canal du moulin. « M. le maire expose : le pont situé sur le canal du moulin tombe en ruine et il est urgent de le réparer. En conséquence M. le maire propose de demander l'autorisation d'abattre un chêne estimé à dix francs pour faire ces réparations ».

La commune a eu également à construire et entretenir le puits de l'école. En 1929, elle y fait installer une pompe d'après le devis ci-contre.

